



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 1291

Texte de la question

M. Hubert Falco attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les préoccupations des porteurs de titres d'emprunts russes émis avant 1917, qui attendent le remboursement de leurs créances. En ratifiant le 7 février 1992, le traité entre la France et la Russie, nos deux pays se sont engagés à s'entendre sur le règlement de ce contentieux. Afin d'y parvenir des experts des deux États devaient se réunir. Il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état d'avancement des négociations et des initiatives que la France compte prendre pour parvenir au règlement de ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement français a manifesté de façon solennelle sa détermination à parvenir rapidement à un règlement des contentieux financiers. L'article 22 du traité entre la France et la Russie, signé lors de la visite du président Eltsine à Paris, dispose en effet que nos deux pays s'engagent à s'entendre, si possible dans des délais rapides, sur le règlement des contentieux soulevés par chaque partie relatifs aux aspects financiers et matériels des biens et intérêts des personnes physiques et morales des deux pays. Depuis lors, pour des raisons essentiellement liées au traitement multilatéral de la dette soviétique et aux problèmes de succession et de responsabilité en matière de dette, il n'avait pas été possible de procéder aussi rapidement que nous l'avions souhaité aux négociations. Il est à présent nécessaire de reprendre ce dossier sur de nouvelles bases. Le ministère des affaires étrangères a fait savoir au président du principal groupement des porteurs de titres russes, M. Champenois, reçu au Quai d'Orsay le 26 mai dernier, que nous arrêterions dans les meilleurs délais, en liaison avec le ministère de l'économie, les procédures requises en vue d'un règlement efficace des contentieux financiers entre nos deux pays et que nous proposerions rapidement un calendrier de négociations à la partie russe.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1291

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1409

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2311